

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 27 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept octobre, à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Saint-Paul d'Espis, sous la présidence de Robert DESCAZEUX, son Président.

Délégués votants présents :

ALBEFEUILLE LAGARDE	Mme CHIKHI	ALBIAS	M. ROUCHY
ASQUES	M. FALGAYRAS	AUTERIVE	Mme DELPONT
AUVILLAR	M. COMPAGNAT	BARRY-D'ISLEMADE	M. PORTAL
BEAUMONT DE LOMAGNE	M. SEIGNERON	BELBEZE EN LOMAGNE	M. LANE
BELVEZE	M. OLIVIER	BIOULE	M. RICARD
BOUDOU	M. TRONCO	BOURRET	M. DUSSAUX
BRASSAC	M. JALARET	BRESSOLS	M. IBRES
BRUNIQUEL	M. TSCHOCKE	CAMPAS	M. ASTOUL
CANALS	M. PURCHA	CASTANET	M. ROUX
CASTELFERRUS	M. DUPUY	CASTELSAGRAT	M. DONZELLI
CASTELSARRASIN	M. BENECH	CAUMONT	M. COSTES
CAYRIECH	M. DONNADIEU	CAZES MONDENARD	Mme DESHURAUD
CORBARIEU	M. GAYRAL	CORDES TOLOSANNES	M. CITRON
COUTURES	M. GARRIGUES	CUMONT	M. FAURE
DUNES	M. MORELLINI	DURFORT LACAPELETTE	M. PUIGVERT
ESCATALENS	M. BAZIN	ESCAZEUX	M. DUILHE
ESPALEIS	M. MOLLE	ESPARSAC	M. GUIRBAL
ESPINAS	M. FERAL	FABAS	M. POZZA
FAUROUX	M. VIELLEVIGNE	FENEYROLS	M. JALBAUD
GARGANVILLAR	M. DESCAZEUX	GASQUES	M. LETOURMY
GIMAT	M. DIANA	GINALS	M. CADILHAC
GLATENS	M. RENARD	GOAS	M. BAQUE
GOLFECH	M. WALASZEK	GOUDOURVILLE	M. BOUYAT
GRAMONT	M. SERRES	GRISOLLES	M. MARTY
LABARTHE	M. NOUGAYREDE	LABASTIDE DE PENNE	M. PRADAL
LABASTIDE DU TEMPLE	M. SPIGA	LABASTIDE SAINT-PIERRE	M. OLIVIER
LACHAPELLE	M. CAVIN	LACOUR-DE-VISA	M. LAVERGNE
LACOURT SAINT PIERRE	Mme PIZZINI	LAMAGISTERE	M. DOUSSON
LAMOTHE-CAPDEVILLE	M. GABACH	LAPENCHE	M. VAN GYSEL
LA SALVETAT BELMONTET	M. PEZOUS	LAUZERTE	M. PIERASCO
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	M. BRIOIS	LAVIT DE LOMAGNE	M. CONSTANTIN
LEOJAC	M. QUATRE	LE PIN	M. JEAN
LES BARTHES	M. MAGNAC	L'HONOR DE COS	M. ROBERT
MALAUSE	M. VILLA	MARIGNAC	M. RINALDI
MARSAC	M. BECBC	MAS-GRENIER	M. LONGAGNE
MEAUZAC	M. SALITOT	MERLES	M. HOZJAN
MIRABEL	Mme LINSTRUISEUR	MIRAMONT-DE-QUERCY	M. THUERY
MOLIERES	M. NOYER	MONBEQUI	M. VILLEMUR
MONCLAR DE QUERCY	M. EMBOULAS	MONTAIGU DE QUERCY	M. LAVABRE
MONTAIN	M. DELLUC	MONTALZAT	M. CRABIE
MONTASTRUC	M. MALMON	MONTAUBAN	Mme BERLY
MONTBETON	M. WEILL	MONTECH	M. BELY
MONTEILS	M. MASSALOUP	MONTESQUIEU	Mme FEAU
MONTFERMIER	M. LANDOU	MONTJOI	M. BRUEL
MONTRICOUX	M. BOUISSET	MOUILLAC	M. ROMANO
NEGREPELISSE	M. RICARD	PERVILLE	M. VIGROUX
PIQUECOS	Mme CASTAGNE	POMMEVIC	M. DELACHOUX
POMPIGNAN	M. RIBES	PUYCORNET	Mme PUJOL
PÛYLAROCHE	M. BELON	REALVILLE	M. MOURGUES
REYNIES	M. DABOUST	ROQUECOR	M. VILLENEUVE
SAUVETERRE	M. BELVEZE	SAVENES	M. DE TARRAGON
SEPTFONDS	M. TABARLY	SERIGNANC	M. GIAVARINI
SISTELS	M. QUARGENTAN	ST-AMANS-DU-PECH	M. MERLY
ST-ANONIN NOBLE VAL	Mme MILLE	ST-CIRICE	M. TRAMUZZI
ST-CIRQ	M. BAILLS	ST-CLAIR	M. VERBRUGGE
ST-GEORGES	M. PAGES	ST-JEAN DU BOUZET	M. TASSIAUX
ST-LOUP	Mme CRESSON	ST-MICHEL	Mme TREUILHE
ST-NAUPHARY	M. LACAM	ST-NAZAIRE DE VALENTANE	M. BARRA
ST-NICOLAS DE LA GRAVE	M. BOYE	ST-PAUL D'ESPIS	M. MALLEVIALLE
ST-PORQUIER	M. PREVEDELLO	ST-PROJET	M. ESTRISPEAU
ST-VINCENT D'AUTEJAC	M. GRILLAT	TOUFFAILLES	M. BARREAU
TREJOULS	M. ALBUGUES	VAISSAC	M. DELMAS
VALEILLES	M. CREHEN	VALENCE D'AGEN	M. GROUSSOU
VAREN	M. CANTALOUBE	VERFEIL SUR SEYE	M. BAYLAC
VILLEMADE	M. LABRUYERE		

Délégués excusés :

ANGEVILLE	M. LABORIE	AUTY	M. CRAIS
BALIGNAC	M. DUPONT	BARDIGUES	M. DUPOND
BESSENS	M. GIMBREDE	BOUILLAC	M. MATILDE
BOURG DE VISA	M. MEYER	CASTERA BOUZET	M. WATTEL
CAUSSADE	M. DUJOLS	CAYLUS	M. SERVIERES
CAZALS	M. MONTANE	COMBEROUGER	M. ANTONIOLLI
DONZAC	M. SOPETTI	FAJOLLES	M. MIRAMONT
FAUDOAS	M. DUPONT	FINHAN	M. DUBEROS
GARIES	M. TONIN	GENEBRIERES	M. ESCALETTE
LABOURGADE	M. SAMAIN	GENSAC	Mme FABAROL
LAFITTE	M. MASSON	LACAPELLE-LIVRON	M. FRAYSSE
LAGUEPIE	M. SEMPER	LAFRANCAISE	M. SEGONNE
LARRAZET	Mme SOBOL	LAMOTHE CUMONT	M. THAU
LE CAUSE	M. COUREAU	LAVAURETTE	M. PASSEDAT
LOZE	M. FAUCON	LIZAC	M. GARGUY
MAUBEC	M. DAYREM	MANSONVILLE	M. BERTHET
MOISSAC	M. TAMIETTI	MAUMUSSON	M. FAUX
MONTBARLA	M. CHERON	MONTAGUDET	M. BENOIS
MONTPEZAT DE QUERCY	M. CABOS	MONTGAILLARD	M. SALOMON
ORGUEIL	M. PUJOL	NOHC	M. SAVIGNAC
POUPAS	M. KENDALL	PARISOT	M. CHEVALERIAS
PUYGAILLARD DE QUERCY	M. GARY	PUYGAILLARD DE LOMAGNE	M. BREIL
ST-AIGNAN	M. CHIARAMELLO	PUYLAGARDE	M. GILLES
ST-BEAUZEIL	M. POST	ST-AMANS DE PELLAGAL	M. AURIENTIS
ST-SARDOS	M. FENIE	ST ETIENNE DE TULMONT	M. AUFRERE
STE-JULIETTE	M. GIBERT	ST-VINCENT LESPINASSE	Mme GARRIC
VAZERAC	M. VEYRAC	VARENNES	M. SUZZONI
VERLHAC TESCOU	Mme EMPTAZ	VERDUN SUR GARONNE	M. TUYERES
VILLEBRUMIER	M. GARROS		

Pouvoirs à : M. LONGAGNE (MAS GRENIER) pour M. PECH (AUCAMVILLE)
M. DE TARRAGON (SAVENES) pour M. REY (BEAUPUY)
M. LAVABRE (MONTAIGU DE QUERCY) pour M. MONTAGNAC (BOULOC EN QUERCY)
Mme PURCHA (CANALS) pour M. DEVAY (DIEUPENTALE)
M. DESCAZEUX (GARGANVILLAR) pour M. OLLINO (CASTELMAYRAN)
Mme LINSTRUISEUR (MIRABEL) pour Mme DAMAGGIO (CAYRAC)
Mme PIZZINI (LACOURT ST-PIERRE) pour M. GRADIT (MONTBARTIER)
M. LACAM (ST-NAUPHARY) pour M. DELLAC (ST-ARROUMEX)
M. RINALDI (MARIGNAC) pour M. COUDERC (VIGUERON)

Membres en exercice : 195

Membres présents : 129

Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.

Représentés par pouvoir : 9

Assistaient également à la séance :

Mme MAURIEGES, 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil Départemental
M. HENRIOT, Conseiller Départemental
Monsieur DEJEAN, Maire de Saint-Paul d'Espis
M. VIRY, Directeur Territorial des services d'ENEDIS
M. BLOND, Directeur Territorial GRDF
Mme ALBOUY-DAVID, Directeur de développement EDF et M. DOR, Référent concession
M. JANIN, Directeur d'ORANGE
M. COYAUD, Directeur Général de Tarn-et-Garonne Numérique
M. PARACUELLOS, Correspondant ORANGE des réseaux des collectivités locales
M. GAILLARD, Payeur départemental
Mme TOURNEBISE, Conseil Départemental
Mme BAYLES-PENCHE, Directrice Générale des Services,
et l'ensemble des personnels techniques et administratifs du SDE 82

PARTENARIAT ENTRE LA REGION ET L'ENTENTE « TERRITOIRE D'ENERGIE OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE »

ADOPTION DE LA FEUILLE DE ROUTE 2018

Le Président rappelle aux membres du Comité syndical la convention de partenariat conclue, le 29 décembre 2016, entre la Région et l'Entente « Territoire d'Energie Occitanie » dans le cadre de la transition énergétique. Il indique qu'une feuille de route, relative à la mise en œuvre d'actions de transition énergétique, a été élaborée pour l'année 2018 et porte sur cinq thèmes, à savoir :

- engagements sur le volet institutionnel avec la participation des SDE à la future Agence Régionale Energie et Climat (AREC) et l'association de la Région aux instances des Commissions consultatives paritaires énergie départementale pilotées par les SDE,
- soutien aux projets d'énergies renouvelables, de sites isolés en milieu rural etc, ...
- gestion des raccordements au réseau d'électricité des producteurs EnR,
- actions sur l'innovation dans le domaine de mobilité hydrogène et des «smarts-grids»
- participation des syndicats à l'Observatoire Régional sur l'Energie en Occitanie (OREO).

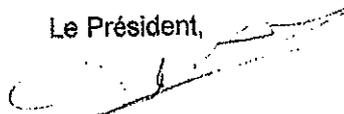
Le Président propose aux membres du Comité syndical de valider les orientations fixées par la feuille de route tracée pour 2018 (jointe en annexe), qui sera signée par le Président de l'Entente à l'occasion du salon Energaïa à Montpellier le 14 décembre 2017.

DECISION

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider les orientations fixées par la feuille de route tracée pour 2018 (jointe en annexe), qui sera signée par le Président de l'Entente à l'occasion du salon Energaïa à Montpellier le 14 décembre 2018.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,



Robert DESCAZEUX



**Décision n°2017/05 relative au
partenariat SDEs d'Occitanie/Région pour
la mise en œuvre de la transition énergétique régionale**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de partenariat, conclue le 29 décembre 2016, entre la Région et l'Entente Territoire d'Énergie Occitanie Pyrénées-Méditerranée, regroupant les 13 syndicats d'énergie de la région, les directeurs des 13 SDEs et les services de la Région se sont rapprochés pour proposer d'adopter la feuille de route suivante relative aux actions de transition énergétique au titre de l'année 2018.

1) Engagements sur le volet institutionnel

La Région et les 13 SDEs d'Occitanie ambitionnent d'entretenir des liens au niveau institutionnel afin de mobiliser les moyens pertinents et diffuser de l'information sur la stratégie portée par la Région à Énergie Positive (REPOS). Les engagements des parties sur ce volet se traduisent de la manière suivante :

- a. Intention des SDEs de devenir des acteurs de la future Agence Régionale Énergie et Climat (AREC) qui doit évoluer vers la constitution d'une Société Publique Locale ;
- b. Association de la Région à participer aux Instances des Commissions Consultatives Paritaires Énergie départementales pilotées par les SDEs en lien avec les EPCI, et diffusion par les SDE des informations relatives à la stratégie de la Région à Énergie Positive (REPOS) dans le cadre de ces Instances ;
- c. Adoption du principe de complémentarité de l'accompagnement et du soutien des SDEs entre la Région et l'ADEME.

2) Actions sur les Énergies renouvelables & la maîtrise de la demande d'énergie

La Région s'engage, dans le cadre des dispositifs en vigueur à intervenir et dans la limite de ses possibilités, à concentrer ses efforts de soutien en faveur des initiatives et projets en lien avec la transition énergétique portés par les SDEs ou assemblés par ceux-ci :

- a. Soutien de la Région aux projets de développement des énergies renouvelables listées en annexe du présent document :
 - i. financement de projets de chaleur thermique renouvelable : bois énergie ; géothermie ; réseaux de chaleur ;
 - ii. financement à hauteur des 15% HT des projets de sites isolés en milieu rural ;
 - iii. financement lié à l'appel à projet sur l'auto consommation.
- b. Rénovation et portage mutualisé de dossiers de rénovation thermique en lien avec les Conseils en Énergie Partagé (CEP) ou équivalents, et diagnostics sur les bâtiments des collectivités listés en annexe :
 - i. Dispositif d'aide financière relatif aux travaux de rénovation thermique sur le patrimoine des collectivités ;
 - ii. Aide liée à l'appel à projet bâtiment « NoWatt BBC » – soutenant les surcoûts liés à la qualité environnementale du projet ;
 - iii.
 - iv. Soutien aux projets portés par les SDEs pour le compte de collectivités consécutifs à des études, CEP ou diagnostics mutualisés (FEDER en ex. Midi-Pyrénées).



B) Gestion des raccordements au réseau d'électricité des producteurs ENR

En qualité d'autorités organisatrices de la distribution d'électricité dans les 13 départements de la Région, les syndicats d'énergie ont la volonté de jouer un rôle pivot dans la gestion des raccordements des producteurs d'électricité renouvelable, en lien avec le gestionnaire du réseau. Ce sujet est au cœur des problématiques de la Région à énergie positive et les SDEs souhaitent, dans le cadre de la négociation des nouveaux contrats de concession, s'engager fortement sur cette question en vue de proposer les améliorations nécessaires.

La Région s'engage à s'impliquer dans la réflexion commune menée solidairement par les 13 SDEs et entend soutenir les initiatives portées par ceux-ci pour favoriser une gestion territorialisée et faciliter le raccordement des producteurs d'électricité renouvelable, à travers notamment un droit de regard renforcé, une maîtrise et une optimisation des investissements liés aux raccordements.

4) Actions sur l'innovation

La Région s'engage à conforter les SDEs en faveur d'initiatives pour la conduite d'études en matière de « smart-grid » et de « mobilité à hydrogène » en lien avec l'ADEME.

- a. Etude « smart-grid » : en 2018, une première étape, soutenue par la Région, consistera à conduire une réflexion pour cibler les sujets et rédiger un cahier des charges pour lancer une étude sur les réseaux intelligents.
- b. Etude « mobilité hydrogène » : dans le cadre de la mise en œuvre de cet accord pour l'exercice 2018, la Région soutiendra des études sur les prototypes de chargeurs à hydrogène dans lesquelles les SDE souhaitent s'engager.

5) Observatoire de l'énergie

La Région a mis en place un observatoire régional baptisé « Observatoire Régional sur l'Énergie en Occitanie » (OREO). Les syndicats s'engagent à participer à l'OREO au regard des sources d'informations dont ils disposent dans les domaines de l'énergie afin de contribuer à nourrir l'observatoire régional.

Suite à ces propositions de leurs directeurs, validées par les services de la Région, les 13 Présidents de l'Entente décident :

- ✓ d'approuver la feuille de route 2018 ci-dessus, issue du partenariat régional pour les projets à intervenir entre les syndicats d'énergies et la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée ;
- ✓ de présenter à leur exécutif respectif cette feuille de route ;
- ✓ d'autoriser le Président de l'Entente à signer celle-ci à l'occasion du salon Energaïa 2017 à Montpellier avec la Présidente de la Région ou son représentant.